

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3538 - Mercredi 18 Décembre 2019 - Prix : 200 Fc

DOUANE

Bras de fer entre le patronat et la douane



Mahamoudou Ali Mohamed président Nouvelle OPACO.

PRESSE ET MÉDIAS :

Un nouveau code de l'information en gestation

LIRE PAGE 2

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Décembre 2019**

Lever du soleil:
05h 38mn
Coucher du soleil:
18h 27mn

Fadjr : 04h 25mn
Dhouhr : 12h 06mn
Ansr : 15h 42mn
Maghrib: 18h 30mn
Incha: 19h 44mn



PRESSE ET MÉDIAS :

Un nouveau code de l'information en gestation

Le projet de loi portant code de l'information sort de ses tiroirs trois ans après. Comme les règles le stipulent, il sera porté à l'assemblée par le ministère de l'information. S'il est adopté en plénière la semaine prochaine et promulgué par la suite, il remplacera celui qui date de 1994, jugé obsolète par les professionnels.

La presse s'est réunie mardi 17 décembre dans le but de sensibiliser aussi bien les députés que l'exécutif sur la nécessité impérieuse du projet de loi portant code de l'information. Ce projet de loi date de depuis trois ans mais refait surface à la suite des arrestations arbitraires dont sont victimes les journalistes ces derniers temps. Si on s'en tient aux réactions des députés présents à l'atelier, il devra être validé sans ambages en plénière la semaine prochaine.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une modification par le gouver-

nement. L'objet de l'atelier était de porter des amendements et sensibiliser les députés pour l'adoption mais aussi pour prendre en compte les observations des professionnels. Une initiative saluée notamment par l'ancien ministre de la justice, Mohamed Abbas Elhad pour qui les journalistes doivent assainir leur milieu car « il y a parfois des dérapages à n'en plus supporter ».

Au moment où la main mise du pouvoir sur les médias publics est des plus flagrantes, le doyen d'Al-watwan Hassane Madjuwani a réclamé haut et fort l'indépendance de ces organes qui « appartiennent au peuple et non à Azali encore moins à Sambi ». « Il faut que les gouvernants gardent en tête que ce n'est pas parce qu'ils sont publics que les médias publics leur appartiennent. Ils appartiennent au peuple qui les finance », devait-t-il rappeler devant le directeur de cabinet du ministère de l'information et le porte-parole de la présidence entre autres figures.

L'on a constaté beaucoup d'avancées dans ce projet ne serait-ce que l'idée d'avoir un conseil d'administration pour ces médias publics. Les procédures pour nommer les personnels intérieurs, les procédures pour nommer les membres de l'organe régulateur (CNPA)... Beaucoup d'aspects techniques qui concernent les journalistes qui, lors de cet atelier d'une journée, ont essayé d'aller au plus près de la réalité pour faire en sorte qu'ils arrivent à travailler correctement et surtout en sécurité.

Sur ce point précis, Mohamed Idriss estime qu'il faut verser dans le projet de loi des dispositions qui vont protéger davantage le journaliste. Une proposition ô combien importante qui ne tente pas Mohamed Hassane, ancien rédacteur en chef de La Gazette des Comores. Ce dernier estime en effet que la loi doit être « lâche, aérée de façon à permettre son amélioration au fil du temps ». « Plus elle est rigide, plus nous nous cons-



titions des blocages », a-t-il poursuivi.

Dans tous les cas, rien n'empêchera aux gouvernants de s'en prendre aux journalistes quand ils le veulent, et ce quel que soit l'arsenal juridique en vigueur. Le porte-parole de la présidence pense quant à lui qu'il faut poursuivre les sensibilisations car un jour, « vous arriverez à faire plier les gouvernants ». Il

insistera en revanche que la liberté d'expression a ses limites au nom de la stabilité. Les députés, eux, sont tous ravis de l'initiative et se sont engagés à ce que le projet de loi soit adopté le plus rapidement possible, soit la semaine prochaine.

TM

En bref

Les journalistes forment leur syndicat



Réunis hier mardi à l'hôtel le Retaj, les journalistes élaborent le statut du « syndicat national des journalistes aux Comores ». Le Syndicat, le premier de l'histoire de la presse comorienne « a pour objet essentiel la défense des intérêts individuels moraux et matériels de ses membres, et d'une façon générale, la défense des intérêts communs à tous les journalistes. Organe agissant de la profession, il a le souci de promouvoir son éthique, sa dignité, sa moralité et la solidarité de tous ses membres ».

Il est ouvert « à tout journaliste, reconnu conformément aux textes en vigueur, acceptant de se soumet-

tre à sa règle, sans distinction d'appartenance à tel ou tel organe, quelle que soit la tendance politique, philosophique ou confessionnelle de celui-ci, dès lors que le journaliste adhère aux principes fondamentaux du respect de la personne humaine et de la démocratie, l'unité nationale et l'intégrité territoriale ».

« On est confiants car ce sont les journalistes qui vont être dedans pour défendre nos intérêts », réagit le directeur de publication de Masiwa, Idjabou Bakari selon qui les assises de la presse prônée par le gouvernement « n'est plus vraiment une priorité pour nous ».

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

5 ans après sa mort, Djelan est toujours vivant dans les esprits des gens

Une cérémonie religieuse commémorative de l'ancien grand Cadi Saïd Mohamed Djelane mort il y a près de 5 ans, a eu lieu hier mardi à l'ancienne mosquée de vendredi de Moroni. D'après le Mufti de la République, Saïd Mohamed Djelane est un homme de Dieu. Il a totalement consacré sa vie à l'adoration de Dieu.

Cela fait 5 ans depuis la disparition en 2015 de Saïd Mohamed El-Djelan. Cet ancien grand cadi était issu de deux régions à savoir Hamahamet et Bambao dont sont originaires

respectivement son père et sa mère. Hier après midi à l'ancienne mosquée de vendredi de Moroni lors de la cérémonie de recueillement et de prières, le Mufti de la République n'a pas hésité de qualifier cet ancien cadi « d'homme de Dieu ». « Comme son père était un cheikh dans les confréries, l'enfant a hérité les pas de son père. C'est pourquoi, il était lui aussi un guide de la confrérie », atteste Charif Saïd Tohir Saïd Ahmed Maoulana.

Selon le Mufti qui a pris la parole après la lecture Coran en sa mémoire, Djelane suivait scrupuleusement le Coran. Autrement dit,

son comportement était exemplaire suivant la description du Coran. « Il n'a cessé de lire et enseigner le Coran en suivant les textes prophétiques selon lesquels « le meilleur d'entre vous celui qui a appris le Coran et l'a enseigné », rappelle le Mufti, avant d'ajouter que « Djelane avait une belle voix. Ce qui

fait que les notables de Moroni l'ont pris dès son bas âge pour prêcher dans cette mosquée », poursuit-il.

« Saïd Mohamed Djelane était un homme respecté par les autorités étatiques de ce pays. Il s'entendait avec tout le monde même les plus jeunes. Et beaucoup d'enfants comoriens ont eu auprès de ses

maisons une bonne éducation. Ses oeuvres restent inoubliables surtout dans la capitale ». Pour rappel, il est mort en février 2015 et inhumé à la place de Mtsangani. Que la terre lui soit légère !

Ibnou M. Abdou

**Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour**

DOUANE

Bras de fer entre le patronat et la douane

Dans un entretien accordé à La Gazette de Comores, le président de la Nouvelle OPACO, Mahamoudou Ali Mohamed s'indigne contre la pratique illégale de la direction générale des douanes consistant à augmenter sans cesse les taxes pour accroître ses recettes. Il appelle au respect des lois.

Depuis quelques jours, un bras de fer s'est installé entre la direction des douanes et Amine Kalfane. Un des plus grands importateurs du pays, ce commerçant se trouve confronté à des difficultés de dédouanement de ses marchandises, dont des conteneurs de cigarette Pall Mall et Benson. Au port de Moroni, le patron d'AGK s'est vu imposé par la direction générale des douanes de payer la faramineuse somme de 91 millions francs comoriens, que ce dernier a refusé de payer. Interrogé, le président de la Nouvelle Opaco (Organisation patronale des Comores) juge cette somme anormale au vu des droits de douane en vigueur.

« Puisque c'est une opération

que AGK fait depuis plusieurs années, il a calculé la valeur de dédouanement de sa marchandise en conformité aux sept taxes douanières. Comme on connaît le taux de chaque taxe, AGK a apporté une facture de 70.378.839 kmf. Mais arrivé à la douane, on lui a fait injonction de payer 91.000.000 kmf, soit 20 millions de plus. Une somme qu'il n'a pas accepté de régler », explique Mahamoudou Ali Mohamed.

Membre de la Nouvelle Opaco, le patron d'AGK a contacté l'organisation pour suivre cette affaire. « Moi en tant que président, j'ai contacté le directeur des douanes Kamalidine Soeuf et ce dernier a reconnu l'erreur tout en recommandant à AGK de dédouaner sa marchandise sur la valeur normale. Mais lorsque AGK s'est rendu à la douane, on lui a encore exigé la somme de 91.000.000 kmf », précise-t-il.

Par courrier, le patron de CBE a recontacté le directeur des douanes pour le sensibiliser sur la question et trouver une issue favorable. Mais la réponse du puissant patron de la douane est négative. « Il m'a donné

une réponse très désagréable. Et je n'ai eu d'autre choix que de remonter le dossier à ses supérieurs hiérarchiques tels que les ministres des finances et de l'économie jusqu'au chef de l'Etat, dit-il. Mais jusqu'à lors, seul Houmed Msaidié, le ministre de l'économie m'a rappelé que la douane reconnaît son erreur tout en montrant qu'une solution à cette affaire est en cours de réflexion. Nous espérons, a dit le ministre trouver un terrain d'entente dans les meilleurs délais ».

Dans sa réponse, Kamal Soeuf appelle Amine Kalfane à payer la somme réclamée par la douane et engager une procédure par la suite pour le remboursement du trop perçu. Une réponse qui n'a pas satisfait le patron des patrons. « En ce qui nous concerne, on lui a dit de garder la marchandise car nous n'allons pas payer cette somme de plus 91 millions », martèle-t-il.

Mis au courant par le Syndicat National des Commerçants (SYNACO), le patron de la Nouvelle Opaco a fait savoir que d'autres commerçants sont dans la même situation qu'AGK. C'est dans ce cadre qu'il demande à la



douane de respecter la loi de finances. « Je dénonce la pratique illégale mise en marche à la douane pour augmenter ses recettes. Elle (douane) répond que des commerçants falsifient les factures douanières pour retrancher la valeur. Cette procédure est hors la loi car sa mission est de contrôler les trafics pour les punir mais pas de violer les règles

douanières au détriment des commerçants ». Dans le cas contraire, il n'est pas exclu que les commerçants déclenchent une action de protestation, « ce qui serait une catastrophe pour tout le monde », conclut-il.

Nassuf Ben Amad

SANTÉ PUBLIQUE

Ocopharma sensibilise sur le vaccin de l'hépatite B

Dans le cadre de la prévention de l'hépatite B aux Comores, l'Ocopharma a fait un appel à la sensibilisation au vaccin contre cette pathologie hier mardi. La maladie a connu un taux de prévalence évalué de 11 % à Mohéli et 6% à Ngazidja.

L'Ocopharma (Office comorien des produits pharmaceutiques en Union des Comores) a lancé officiellement hier mardi une campagne de sensibilisation sur l'hépatite B. Ce rassemblement a réuni le corps médi-

cal et paramédical. Devant la presse, le directeur de cette institution a montré l'ampleur de cette maladie dans le pays. Pour cette structure, l'objectif est de couvrir le pays par une vaccination contre la pathologie qui se développe de plus en plus. Pour se faire chacun doit prendre ses responsabilités. « Cette sensibilisation a pour but de couper la chaîne de transmission de cette pathologie » a souligné Dr Nakib Ben Ali Mbaraka, le directeur général de l'Ocopharma. Dans l'archipel, le taux de la maladie a une prévalence de 11 % à Mohéli et 6% à

Ngazidja.

Dans cette optique, le corps médical appelle les différents services sanitaire régionaux afin d'introduire le vaccin dans les différents îles. Actuellement, seul Mohéli a répondu favorablement à cet appel. « En vue d'éradiquer la maladie, l'Ocopharma a ouvert un site pour la vaccination, avec un prix fixé à 10.800 francs comoriens pour les trois doses, soit 3.600 fc pour une seule dose. Une manière d'encourager la population mais aussi de commercialiser le vaccin dont le délai de péremption est fixé en

2020 », poursuit-il.

Il est à noter que cette maladie est une infection virale qui s'attaque au foie. Le virus se transmet par contact avec le sang ou lors des rapports sexuels. Plus de 250 millions de personnes souffrent d'une infection chronique par le virus de l'hépatite B. A l'échelle mondiale, environ 500 millions des personnes sont atteintes par cette maladie incurable. Et la personne infectée varie de la naissance à l'âge adulte. A cette occasion le docteur Abdourazak appelle à la vigilance et même par l'abstinence. « 80% des personnes possédant le virus, la transmission est faite par voie sexuelle », lance-t-il. D'après lui, la sensibilisation devrait se faire dans les villages, dans les associations

féminines, les centres hospitaliers, au niveau des medias mais aussi par des stratégies de prévention et de réduction des risques au niveau des drogues injectables.

Partant d'une estimation mondiale, 20000 hépatites aiguës, 800 infectés d'une façon chronique et 40 fulminantes ont été recensés de 1994 à 2007. « L'efficacité de la vaccination contre la maladie doit se faire de l'âge de 11 à 16 ans. Ce qui pourrait permettre d'éviter chaque années 1000 hépatites aiguës, de 100 infections chroniques et 5 hépatites fulminantes », conclut-il.

Andjouza Abouheir



La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Faïza Soule Youssouf
 Andjouza Abouheir
 Binti Mhadjou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Mariama Hassane
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

PÊCHE

Des kits remis aux vendeuses de poisson

La direction générale de la pêche a remis hier 17 décembre, des kits de matériel de pêche à une vingtaine de vendeuses à Moroni dans le cadre du projet Swiofish. Ces kits de matériel sont composés de lots de glacières, de calibres, de couteaux, de vêtements, de gans et d'autres ustensiles de poissonnerie.

Le marché du poisson se modernise progressivement dans le pays. Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche à travers la direction générale de la pêche a mis en œuvre depuis 2017 le projet Swiofish. Un projet crucial initié par le gouvernement dans l'objectif d'accompagner les pêcheurs et vendeuses de poissons dans leurs activités quotidiennes

afin de promouvoir le secteur. Après avoir distribué dernièrement à Ngazidja des glacières aux poissonnières pour la conservation des produits de la mer, la direction de la pêche a également doté les poissonneries en ustensiles tels que des glacières, des calibres, des couteaux, des vêtements et des gans.

« Le gouvernement a eu cette initiative de remettre ce matériel pour protéger la qualité des aliments et la santé de la population. Avant, les vendeuses n'utilisaient pas des couteaux spécifiques pour dépecer les poissons. Les couteaux ordinaires après quelques usages deviennent rouillés. Pour éviter les conséquences dues à la consommation des aliments morcelés d'une lame rouillée, on a remis aux vendeuses des couteaux spécifique et



des glacières à la place des brouettes pour pouvoir mieux conserver les poissons », montre Daniel Ali Bandar, secrétaire général au ministère de l'agriculture et de la pêche,

avant d'ajouter que « cela ne veut pas dire que nous réglons tous les problèmes liés à la pêche mais nous venons de proposer des conditions de salubrité aux marchés de pois-

son. »

Quant à l'action envisagée pour accompagner les professionnels de la pêche, le secrétaire général du ministère de l'Agriculture et de la pêche a évoqué l'idée de la fabrication des glaçons au niveau des embarcations et la construction des maisons visant à abriter les ustensiles de pêche. « Le projet se poursuit mais malheureusement, beaucoup de pêcheurs n'avaient pas cru à sa crédibilité et ont refusé par de se faire recenser. Pour cela, ils n'ont pas bénéficié de ces matériels », avance-t-il. Le secrétaire général espère qu'ils vont intégrer le programme ultérieurement pour pouvoir bénéficier de ces avantages.

Kamal Gamal

HABARI ZA UDUNGA

Face aux dynamiques nationales et insulaires

Il n'est pas rare d'entendre quelqu'un vitupérer contre les cadres, les accusant d'être, non pas parmi, mais d'être les responsables des maux qui rongent les îles de la lune. Accusation facile quand l'on sait qu'il existe des politiciens, dont la raison d'être est de vouloir diriger ce pays. Il faut cependant reconnaître que l'ensemble des acteurs présents dans l'arène nationale, contribue finalement à faire émerger une certaine confusion sur le rôle qui devrait revenir à chacun.

Aussi, il serait sans doute abusif d'affirmer que les cadres sont à l'écart de la politique. Il faudrait donc reformuler la problématique et faire la part des choses. Si les cadres jouent un rôle non négligeable dans la sphère politique, il ne faudrait pas que ce soit l'arbre qui cache la forêt. Chez nous dès qu'un responsable politique quitte le pouvoir, on a tendance à le considérer comme l'agneau qui vient de naître. Même s'il traîne une lignée de casseroles. Il convient donc de trouver les moyens de mieux comprendre le mécanisme de prise de décision pour mieux appréhender les responsabilités de chacun.

En termes de gouvernance, nous l'écrivons souvent, que l'on est passé progressivement d'une volonté initiale de gestion des biens publics avec des hommes issus de la moule du colonisateur à une gestion aux mains de jeunes loups issus des années d'indépendance. Et dont la voracité n'a d'égale que leur absence de toute vision patriotique.

Nous devons prendre acte des défis du moment, et restituer au pays des valeurs qui en feront sa fierté. Pourquoi ne pas aborder les questions de développement et de la mondialisation sous l'angle du social et des communautés locales, comme nous y invitent certains analystes ?

Ceci étant dit, l'un des enjeux cruciaux de notre retard réside, peut-être, dans la manière dont nous échafaudons, à chaque lever du coq, un nouveau cadre institutionnel, conforme, peut-être à nos fantasmes, mais loin de la réalité qui gouverne la planète. Face aux dynamiques nationales et insulaires, nous avons toujours cru, que la logistique finira par suivre. Force est de constater, que ces petits calculs nous ont apportés des désillusions et beaucoup de rancœurs les uns envers les autres.

Les responsables politiques qui sont légion dans nos îles, seraient bien inspirés de se mettre ensemble et faire face aux défis du développement, en premier lieu la lutte contre la pauvreté. Et pour cela, ils doivent laisser l'arrogance de ceux qui prévoient le développement des autres et entrer dans une aventure partagée. Et qui consiste à aller vers un développement inventée pas à

pas par les gens.

Par ailleurs, il est reconnu que les soubresauts dans les îles de la lune ont toujours été liés à l'activisme des groupes issus de l'ancienne puissance coloniale. L'on se rappelle le séparatisme qui a été alimenté par des nostalgiques des confettis de l'empire.

Il ne faudrait pas passer sous silence, le gâchis causé par l'an-

cienne puissance tutrice, dans la mesure où elle aura eu toutes les cartes en main, mais par myopie et esprit d'orgueil, aura gaspillé son énergie de puissance dans des actions d'éclat au détriment d'une politique de bon sens, face à une population pacifique.

Mmagaza



Avis de recrutement

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France au titre de la Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer, à travers la coopération régionale, au développement durable de ses Etats membres.

A travers son projet ECOFISH, elle a pour objectif de stimuler une croissance économique équitable en promouvant une pêche durable en Afrique de l'Est, Afrique Australe et dans la région de l'océan Indien (EA-SA-IOI).

Si vous êtes motivés et prêts à relever des défis, la COI, pour ce projet, est à la recherche des profils suivants :

- Un(e) Responsable Régional d'Aménagement de Pêcheries
- Un(e) Responsable de Suivi, Contrôle et Surveillance des Pêches
- Un(e) Assistant(e) Administratif(ve) et Financier(ère)
- Un(e) Spécialiste TIC

Le dossier d'appel à candidatures pour chaque poste peut être obtenu comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI (www.commissionoceanindien.org)

- Au Département des Ressources Humaines à l'adresse e-mail suivante :

hr@coi-ioc.org;

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **Vendredi 10 janvier 2020 à 16h30 (heure de Maurice)**

Blue Tower, 3rd Floor, Rue de l'Institut, Ebène, Mauritius

Tel: (+230) 402 61 00

Fax: (+230) 465 63 03

secretariat@coi-ioc.org

www.commissionoceanindien.org

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

UFFOI FÉMININ U-17

Les Comores deuxième au classement derrière la Réunion

Les Cœlacanthes filles des moins de 17 ans sont classées deuxième du classement de la coupe UFFOI (Union des fédérations de football de l'Océan indien) à Maurice. L'équipe d'Issa Saïf Ali comptabilise 4 points derrière la Réunion (6). Hier au stade Saint François Xavier à Maurice, la jeune sélection nationale a battu Maurice par 2 buts à 1 grâce à un doublé

d'Anlaouia Hadhirami. Dans ce mini championnat de l'Océan indien, la Réunion, les Comores et l'équipe régionale de Mayotte ont disputé chacune deux matchs. Par contre, Maurice et les Seychelles ont joué trois rencontres.

"Nous sommes deuxième du tournoi. C'est un mini championnat.

C'est l'équipe qui comptabilisera le plus de points qui sera déclarée championne de l'édition. Pour l'instant, nous sommes bien parties », avance Hairiat Abdourahmane alias Maradona, membre du staff technique de la jeune sélection comorienne. Sur le classement, l'équipe régionale de Mayotte comptabilise 4 points ainsi que les Comores. Maurice et les Seychelles ont respectivement 3 et 0 point.

Les Comoriennes auront deux matchs à disputer. Elles vont affronter l'équipe départementale de la Réunion et celle des Seychelles. «Nous allons d'abord recevoir la Réunion ce jeudi avant de se déplacer pour jouer contre les Seychelloises. Nous espérons faire mieux lors de ces deux prochains matchs», poursuit-elle. Les U17 féminines des Comores ont bien démarré la compétition.

marqué le second but et Hadjira Anli, le premier. Nous comptons donc 1 but de différence après des statistiques encourageantes de 4 buts marqués contre 3 encaissés », ajoute Hairiat Abdourahmane. Pour espérer remporter ce tournoi, les Comores doivent impérativement défier la Réunion et les Seychelles et compter sur une défaite des Réunionnaises lors de ses deux prochaines rencontres.

Oustadh Padré

On peut soutenir que le coach des U17 féminines, Issa Saïf Ali fait un travail encourageant avec ces poulains. Après deux journées, les Comores sont sur le podium du classement des buteuses. Son attaquante Anlaouia Hadhirami compte trois buts. «Au premier match contre l'équipe de Mayotte, Anlaouia a

Classement provisoire

La Réunion : 6 points (2 matchs)
Comores : 4 points (2 matchs)
Mayotte : 4 points (2 matchs)
Maurice : 3 points (3 matchs)
Seychelles : 0 point (3 matchs)



La Gazette des Comores
Une information plurielle, une liberté
de pensée et de ton



REQUEST FOR EXPRESSIONS OF INTEREST for the selection of a Consultant (Audit firm) to ensure "Audit of Accounts of the SWIOFish 1 & 2 project"

1. The Indian Ocean Commission (IOC) is an intergovernmental regional cooperation organization which brings together the Union of the Comoros, France, on behalf of Réunion, Madagascar, Mauritius and Seychelles. Its mission is to strengthen the bonds of friendship and solidarity between peoples and to contribute through regional cooperation to the sustainable development of its member states. The IOC has received grants from the World Bank to support both SWIOFish regional projects (SWIOFish 1 & 2). It intends to use part of this grant to make payments under the consultant service contracts that will be responsible for «Audit of Accounts of the SWIOFish 1 & 2 project».

2. The objective of the audit of the Program Financial Statement (PFS) is to enable the auditor to express a professional opinion on the financial position of the SWIOFish 1 and SWIOFish 2 projects at the end of each fiscal year) at the end of fiscal year 2019, 2020 and 2021 for three years. The auditor is also required to express separate opinions on the Statement of Expenditures (SOE's) and the Special Account (SA) for the funds received and expenditures incurred for period ending 31st December over the implementation period of the project, and expenditures for the year ended on 31st December. The first year of audit is 2019.

3. The Program Management Unit (PMU), at IOC, shall be responsible for the preparation of financial statements including adequate disclosure. The PMU shall prepare the statements in accordance with international applicable accounting standards – IRFS or IPSAS. The program account (books of account) provides the basis for the preparation of the PFS and is established to reflect the financial transactions in respect of the program, as maintained by the PMU. The audit shall be conducted at IOC with the Head of the Administrative and Finance Section being the key contact person.

4. As stated above, the audit of the project will be carried

out in accordance with International Standards on Auditing (ISA) promulgated by the International Federation of Accountants (IFAC), and will include such tests and auditing procedures as the auditor will consider necessary under the circumstances.

5. As stated above, the audit of the project will be carried out in accordance with International Standards on Auditing (ISA) promulgated by the International Federation of Accountants (IFAC), and will include such tests and auditing procedures as the auditor will consider necessary under the circumstances. Special attention should be paid by the auditor as to whether the:

(a) World Bank financing (and all external financing where the World Bank is not the only financier) has been used in accordance with the conditions of the relevant financing agreement, with due attention to economy and efficiency, and only for the purposes for which the financing was provided – please see the relevant financing agreements are the Project: P132123 of USD 5,000,000 until 30th September 2021 (SWIOFISH1), and the Project: P153370 of USD 9,000,000 for a period of six years (SWIOFISH2), in the form of grants from IDA;

(b) Counterpart funds have been provided and used in accordance with the relevant financing agreements, with due attention to economy and efficiency, and only for the purposes for which they were provided;

(c) Goods and services financed have been procured in accordance with the relevant financing agreement, including specific provisions of the World Bank Procurement Policies and Procedures

(d) All necessary supporting documents, records, and accounts have been maintained in respect of all project activities, including expenditures reported using Statements of Expenditure (SOE) or Interim Unaudited Financial Statements (IFS) methods of reporting. The auditor is expected

to verify that respective reports issued during the three years, from 1st January 2019 to 31 December 2021 with the underlying books of account.

6. The Indian Ocean Commission (IOC) now invites eligible consultants (Audit firm) to express their interest in providing the services described above. They must provide information justifying that they are able to implement the necessary expertise and perform the services in question (curriculum vitae, copies of diplomas and attestations, references concerning the performance of similar contracts, etc.).

7. The attention of interested Consultants is drawn to paragraph 1.9 of the World Bank's Guidelines: Selection and Employment of Consultants under IBRD Loans and IDA Credits & Grants by World Bank Borrowers (January 2011 Revised July 2014). ("Consultant Guidelines"), setting forth the World Bank's policy on conflict of interest.

8. A version of the terms of reference only in English is available on the website of the Indian Ocean Commission <http://commissionoceanindien.org>

9. Expressions of interest must be filed electronically in uncompressed format at the address below no later than Friday, January 10, 2020 at 16:30 (Mauritius time UTC+4):

e-mail: innocent.miada@coi-ioc.org and njiva.r@coi-ioc.org

Reference: "Audit of Accounts of the SWIOFish 1 & 2 project (SW2/Y2-C012)"

10. Consultants (Audit firms) will be selected in accordance with the procedures set out in the World Bank Guidelines on Selection and Employment of Consultants.

11. The consultants (Audit firms) concerned may obtain further information from the Indian Ocean Commission (IOC) by sending e-mails to the addresses referred in paragraph 8.

EDUCATION

Challenge Expertise pour l'innovation des étudiants



Afin de mettre en valeur l'Université des Comores, UNEUCOM a noué une coopération avec Comores Télécom en mettant en place un challenge d'expertise de l'innovation afin de mettre en pratique des projets louables. Le meilleur projet aura un accompagnement financier de Comores télécom.

Comores Télécom à travers le ministère de l'éducation nationale a lancé Challenge Expertise à l'Université des Comores. Du 16 au 21 décembre, les étudiants vont concourir tout en exposant leurs projets. Ce challenge a pour but d'accompagner les universitaires tout en mettant en valeur leurs différents projets qui

permettront de promouvoir l'institution et de soigner l'image de cette dernière.

Ce projet louable porté par l'Union des Etudiants de l'Université des Comores (Uneucom), parrainé par le ministère de l'éducation nationale, est soutenu par l'opérateur historique, Comores Télécom. « Comores

Télécom est devenu l'opérateur de l'étudiant comorien, et un accompagnement financier sera mis à sa portée pour le meilleurs des projets qui, par ailleurs mettra en valeur l'Université des Comores » explique Natoif Mohamed, le responsable marketing de Comores Telecom.

Ce jeu concours a débuté lundi dernier par l'exposition des projets des différents départements de l'Imam Chanfiou, suivi de celui de l'IUT hier mardi dernier et le 21 décembre, l'honneur sera donné au site universitaire de Mvouni. Compte tenu des innombrables difficultés des Comores qui poussent les jeunes générations à poursuivre

leurs études à l'extérieur, l'Uneucom a initié cette idée louable pour redorer l'image de l'université. Une situation qui pénalise l'université des Comores mais aussi pénalise des étudiants. « La conception de la gouvernance néglige un aspect important qui paralyse des ressources consacrées à chacun des domaines. Et aujourd'hui, les résultats obtenus ne sont pas conformes aux besoins et ne répondent pas aux attentes », avance Dafine Abdoulbar Ali, vice-président de l'Uneucom. Ce dernier a montré l'importance de cette action ô combien salubre pour chaque universitaire.

Andjouza Abouheir

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSE: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

Salama

**VOUS AUSSI,
ADHÉREZ GRATUITEMENT
À NOTRE PROGRAMME DE FIDÉLITÉ**

ET PROFITEZ D'AVANTAGES EXCLUSIFS !
(excédents bagages, billets gratuits, cadeaux, etc.)

Plus d'infos dans la rubrique "Salama" sur

 **AB Aviation**

www.flyabaviation.com